



Conférence

Autonomie, liberté et responsabilité dans l'éducation : regards juridiques croisés

Pascale BERTONI

Raphaël MATTA-DUVIGNAU

Dans un contexte où l'éducation est perçue comme le pilier de la formation des citoyens de demain, il est fondamental de comprendre comment s'articulent les notions de liberté pédagogique et la responsabilité qui en découle pour les enseignants, les administrateurs et autres acteurs éducatifs. En effet, la liberté, l'autonomie

et la responsabilité sont envisagées comme des vecteurs essentiels pour la transformation des organisations éducatives. Si ces notions peuvent être appréhendées sous un angle managérial, elles doivent également être étudiées sous un aspect juridique. D'un côté, la liberté désigne soit la situation d'une personne qui n'est pas sous la dépendance de quelqu'un d'autre, soit la personne qui peut agir sans contrainte préalable, en toute autonomie. D'un autre côté, la responsabilité renvoie à la nécessité de rendre compte de son action, avec l'éventualité d'une sanction.

Cette conférence à deux voix abordera à la fois le cas de l'enseignement scolaire et celui de l'enseignement supérieur, à l'heure où le débat sur l'autonomie des EPLE et des universités semble être relancé. Elle explorera comment la liberté d'enseignement se manifeste et se heurte aux contraintes juridiques dans ces deux contextes distincts mais complémentaires. Elle visera à éclairer la tension entre l'autonomie nécessaire à l'exercice de la mission éducative et les cadres juridiques et administratifs qui garantissent la protection et les droits des élèves et étudiants, et qui assurent également la continuité et le fonctionnement régulier des services publics. Elle visera à identifier la marge de manœuvre laissée aux éducateurs et aux administrateurs dans le respect des obligations normatives, voire parfois éthiques. Il est essentiel d'articuler la question des libertés universitaires et la liberté pédagogique avec l'autorité nécessaire des chefs d'établissements et des présidents d'université pour assurer un fonctionnement régulier des services publics. Au final, il s'agira de voir comment concilier créativité et innovation pédagogique avec les normes qui régissent les établissements scolaires et universitaires.

Autant de questions, en cherchant à définir les contours de cette responsabilité partagée et les voies possibles d'une gouvernance équilibrée.